



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 13/12/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2021

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Edith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Procurations:

- M. COQUIO Patrick a donné pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne
- Mme BRYON Jocelyne a donné pouvoir à Mme BONENFANT Nathalie

Absents :

- M. AUBERT Philippe

Délibérations prises par le conseil

N°67/2021

Recrutement remplaçant Charlotte : ouverture grade rédacteur pour embauche Mme FREBY

Considérant le départ d'un agent au grade de rédacteur principal de 2ème classe et l'arrivée d'un agent au grade de rédacteur, il convient d'ouvrir le poste afférent au grade de rédacteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **OUVRE** le poste de rédacteur.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

N°68/2021**Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au 01/01/2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21, Considérant l'avis du Comité Technique départemental,

	Matin	Après-midi
lundi	9h - 12h	13h30 - 17h30
mardi	fermé	13h30 - 17h30
mercredi	9h - 12h	14h - 18h
jeudi	fermé	13h30 - 17h30
vendredi	9h - 12h	14h - 18h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie conformément au tableau ci-dessus
- **VA EN INFORMER** la population via les outils de communication habituels
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

N°69/2021**Décision modificative N°2 Budget principal**

Vu le budget primitif 2021 voté le 25 Mars 2021, Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits afin de faire face aux opérations budgétaires et comptables dans de bonnes conditions.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses	diminution de dépenses	augmentation de recettes	diminution de recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	3.000,00 €			
74121 - Dotation de solidarité rurale			3.000,00 €	
sous-total	3.000,00 €		3.000,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération 17 cantine municipale - 2313 Constructions	1.500,00 €			
Opération 11 Voirie - 2313 Constructions		-1.500,00 €		
sous-total	- €		- €	
TOTAL	3.000,00 €		3.000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

Autorisation de signature du procès-verbal de réintégration des voies situées en agglomération suite à la modification des voies déclarées d'intérêt communautaire

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article L.5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article [L. 1321-1](#), des deux premiers alinéas de [l'article L. 1321-2](#) et des [articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5](#).
- Vu la délibération n°2017-07-DELA-67 du 06 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes, et notamment prise de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la délibération n°2017-07-DELA-68 du 06 juillet 2017 portant définition de l'intérêt communautaire ;
- Vu la délibération n°2017-07-DELA-69 du 06 juillet 2017 portant charte de gouvernance voirie ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date 8 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes, et notamment transfert de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » au 1^{er} janvier 2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à la Communauté de communes Bretagne romantique des voies déclarées d'intérêt communautaire, de chaque commune, au sens de la délibération n°2017-07-DELA-68, attachées à l'exercice de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de réintégration des voies situées en agglomération de la commune de Plesder suite à la modification des voies déclarées d'intérêt communautaire, dont la liste des voies concernées figure ci-dessous de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de réintégration des voies situées en agglomération de la commune de Plesder ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

D VOIES COMMUNALES REVETUES INTERIEUR AGGLOMERATION								
n°	Nom	Bande de roulement	longueur / ml					
				225/TVX SIGNAL BOURG/96	31/12/2006	660,62 €	2152	tx signalisation bourg
				225/M245/2006	07/07/2006	4 437,38 €	2152	plaques de rues
				07/12-001RV	11/12/2007	473,38 €	2152	guirlandes
				08/03-05RV	20/03/2008	328,30 €	2152	guirlandes
				10/12-06RV	12/04/2012	3 363,57 €	2152	guirlandes
				12/13-01V1	16/06/2014	15 825,12 €	2152	guirlandes
				10/04-05V	27/07/2010	1 535,72 €	2152	jardinières Mairie
				09/12-01VT	14/09/2012	3 384,74 €	2152	viabilisation terrains LEGRAND/GALLAIS
				08/14-01V	25/08/2014	2 094,26 €	2152	traverses chemins de fer entrées de bourg
				90/01-0006GS	01/01/1990	5 182,22 €	2151	plateau éducation physique école
				00/01-0007A	14/11/2000	1 824,61 €	2151	assainissement boulangerie
				05/11-01EN 2151	08/11/2012	2 974,44 €	2151	sécurisation voirie éclairage public
CR/VC agglo	place de l'église	revêtue	155					
CR/VC agglo	VC 116 rue de Jerzual	revêtue	212					
CR/VC agglo	VC 28 imp. De la malice	revêtue	30					
CR/VC agglo	lotissement hameau des poètes	revêtue	413					
CR/VC agglo	VC 31 rue des longues villes	revêtue	185	12/12-01EP	31/12/2013	13 127,65 €	2152	renovation éclairage public
CR/VC3 agglo	VC 3 route de Beaulieu	revêtue	110	1999/2151/V2	19/10/1999	71 964,85 €	2151	
				1999/2151/V1	19/10/1999	25 739,49 €	2151	
CR/VC10 agglo	VC 10 rue henri de la messelière - rte champs-géraux	revêtue	1012	2016/01-01V	08/08/2016	7 743,87 €	2152	
				11/14-1V	06/11/2014	10 809,58 €	2152	
CR/VC12 agglo	VC 12 (Eglise à rue félicité de laménais)	revêtue	150					
CR/VC116 agglo	VC 35 chemin champ de boulin	revêtue	110	10/10-01V	15/02/2011	4 862,46 €	2151	
				09/12-13V	02/12/2009	1 764,77 €	2152	eaux pluviales
CR/VC30 agglo	VC 30 venelle chateaubriand	revêtue	48					
CR/VC29 agglo	VC 29 impasse Beaumanoir	revêtue	340					
lotissement	VC 37 impasse et rue l'Orée d'Armor	revêtue	325					
				08/06-05V	10/06/2008	5 112,91 €	2151	études aménagement entrée de bourg
				09/12-14V	08/12/2009	61 348,22 €	2151	amgt + ralentisseur entrée bourg - boulangerie
				10/13-1V	01/08/2013	83 342,24 €	2151	sécurité école (parking + voirie + signalisation)
				05/12-0009RV 2151	13/12/2005	2 428,10 €	2151	éclairage public boulangerie
				2018/2152V-PARK	28/11/2016	197 494,52 €	2152	parking SDJC
RD 78 agglo	rue Louis de Lorgeril (de l'Eglise à la sortie du bourg)	revêtue		2010/POTEAU/2152	27/07/2010	2 551,01 €	2152	
RD 79 agglo	rue félicité de laménais	revêtue						
RD 79 agglo	rue du chêne huby	revêtue						
				2017/2152/V1	17/11/2017	155,21 €	2152	
longueur totale voies intérieur revêtues en agglomération			3 090					
VALEUR COMPTABLE TOTALE DES BIENS MIS A DISPOSITION						530 529,24 €		

N°71/2021 Présentation du rapport annuel Prix et Qualité de l'Eau 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Bretagne romantique.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté

Adopté à l'unanimité.